

COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le Maire du BOUCHET MONT-CHARVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment les articles L2212-1 à L2215-4 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-
8, R417-1, R417-4 et R417-10 ;

Vu le décret n°60-226 du 29 février 1960 relatif au
dispositif de contrôle de la durée de stationnement
dans les agglomérations et les textes pris pour son
application ;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser la circulation et le stationnement des
véhicules du public à l'occasion du Bal des Pompiers qui aura lieu le lundi 15 Août
2022, au chef-lieu du Bouchet Mont-Charvin ;

ARRETE:

Article 1 : La circulation s'effectuera sur une seule voie de circulation du lundi 15
août 8h au mardi 16 août 2022 18h ;

Article 2 : La circulation sera assurée par alternat grâce à la mise en place de feux
tricolores du lundi 15 août 8h au mardi 16 août 2022 18h ;

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place par les services
municipaux et l'association organisatrice ;

Article 4 : Copie de cet arrêté sera adressée à :

- Major SCHELCHER, Commandant de brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Monsieur le Chef du Centre d'Exploitation des Routes Départementales à
Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours.

Et affiché aux endroits habituels ainsi que sur les barrières de signalisation qui seront
mises en place.

Fait au Bouchet Mont-Charvin,
Le 12 août 2022.
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 12/08/2022
Le Maire,
Franck PACCARD

